

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, tenue le 7 novembre 2023 à 19 h 30, au bureau municipal de la municipalité située au 9, rue de la Montagne, St-Étienne-de-Bolton.

SONT PRÉSENTS : MM Alexandre Berger
Nicolas Berger
Clarence Lloyd
MME Suzie Fortin

EST ABSENT: Harry Bird

Formant quorum sous la présidence de monsieur David Auclair, maire.

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Monique Pépin est également présente, le tout, conformément aux dispositions de la *loi du Code municipal du Québec*.

Seize (16) personnes *sont présentes lors de la séance*.

ORDRE DU JOUR

1) MOT DU MAIRE

2) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3) ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

Adoption des procès-verbaux des séances du 10 et du 27 octobre 2023

4) ADMINISTRATION

- a) Radier facture de 2020 numéro 2020-05-256
- b) Adoption règlement 2023-08 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 911
- c) Adoption - règlement 2023-11 concernant le contrôle et la garde des animaux
- d) Avis de motion – règlement numéro 2023-12 amendant le règlement 2018-03 concernant les systèmes d'alarme
- e) Zone Éco – reconduction de l'entente pour cinq (5) années
- f) UMQ – cotisation annuelle 2024
- g) Conseil Sport Loisirs de l'Estrie – Les amis des Jeux - Estrie
- h) Entente intermunicipale visant la délégation de compétences pour les matières recyclables
- i) FQM – gestion des ressources humaines et relation du travail – service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités et services juridiques
- j) Add Energie – borne électrique pour automobile
- k) Formation CNESST
- l) Surplus réserve Covid 19
- m) Surplus réserve Vie communautaire
- n) Réserve élection
- o) Nomination – Trésorière, responsable de la sécurité et du maintien du système informatique

5) MRC MEMPHRÉMAGOG

- a) Développement social
- b) Aménagement
- c) Développement durable
- d) Incendie
- e) Sécurité publique
- f) Développement économique
- g) Dossier vélo
- h) Culture
- i) Fonds régions et ruralité
- j) Transport

6) VOIRIE

- a) Chemin Lacasse – version finale de l'étude hydraulique
- b) Étang Grass
- c) WSP – carrefour Vincent, Rang de la Montagne

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

- d) Déneigement et épandage d'abrasif – stationnements devant et derrière le bureau municipal
- e) Déneigement et épandage d'abrasif – section de la patinoire et chalet
- f) Déneigement de toutes les glissières
- g) Déneigement et épandage d'abrasif – halte routière au Parc municipal
- h) Déneigement des bornes sèches
- i) Déneigement – chemin de la Tour, Versant et Escarpement
- j) Municipalisation du chemin de la Tour
- k) Adoption du règlement 2023-13 sur la protection de la voie publique
- l) Mandat – UMQ achat de chlorure – abat poussière
- m) TECQ

7) URBANISME

- a) Rapport de l'inspecteur
- b) Adoption du règlement 2023-09 constituant le comité consultatif en urbanisme
- c) Dépôt du rapport du comité consultatif en urbanisme – séance du 10 octobre 2023
- d) PIIA-1 – matricule 9410 80 9738 – numéro de lot 5 192 039 Zone RUR-13
- e) PIIA-5 – matricule 9513 86 9074 – numéro de lot 6 402 319 Zone RUR-8
- f) Recommandation modification au zonage de la municipalité

8) ENVIRONNEMENT

- a) Adoption du règlement 2023-10 constituant un comité consultatif en environnement
- b) Octroi – contrat matières résiduelles
- c) Octroi – contrat vidange des fosses septiques
- d) ALT subvention achat de deux boîtes de toiles synthétiques et dépliant
- e) Lac Trousers suivi prolifération herbiers de myriophylle à épis
- f) Rappel – Arrachage manuel et installation-retrait toiles synthétiques – contrôle du MAE – Lac Trousers
- g) Rappel – avis professionnel concernant la présence potentiel de milieux humides et hydrique sur plusieurs lots Chemin Riley
- h) Résolution d'engagement sur la préservation de la biodiversité dans le cadre de la COP15
- i) Formation – plein air inclusif, sécuritaire, et équipements adaptés
- j) Conférence – comment favoriser la biodiversité et s'adapter aux changements climatiques via le maintien de la connectivité

9) LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- a) AMO

10) SÉCURITÉ CIVILE

- a) Centre d'appel 911 – CAUCA -autorisation de signature de l'entente pour la gestion de nos appels 911 pour les services ambulanciers
- b) Dépôt du rapport mensuel d'intervention des incendies de Watertoo

11) ADOPTION DES COMPTES PAYÉ ET À PAYER

12) AFFAIRES DIVERSES

- a) Afficheur de vitesse – entrée du village
- b) Réunion annuelle de la Corporation de Loisirs le 11 novembre 2023 à 14 h.

13) PÉRIODE DE QUESTION

14) LEVÉE DE LA SÉANCE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

1 Mot de bienvenue

Le maire David Auclair déclare l'ouverture de la séance. Il souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens présents.

2 Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire dépose le projet d'ordre du jour. Les sujets suivants sont ajoutés et ou radiés :

2023-11-271

**Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Clarence Lloyd
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

3 Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux du 10 et du 27 octobre dernier ;

2023-11-272

**Il est proposé par Suzie Fortin
appuyé par Clarence Lloyd
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil adopte les procès-verbaux du 10 et du 27 octobre dernier tel que rédigé.

ADOPTÉE

4 Administration et finances

a) Radier facture de 2020 – numéro 2020-05-256

CONSIDÉRANT QU'en 2020, une facture portant le numéro 202005256 pour le remplacement d'un bac noir libellé à divers ;

2023-11-273

**Il est proposé par Clarence Lloyd
appuyé par Suzie Fortin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil autorise la radiation de cette facture au montant de 90 \$.

ADOPTÉE

b) Adoption du Règlement 2023-08 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement de des centre d'urgences 911

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Clarence Lloyd avait donné l'avis de motion le 10 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but d'imposer sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe et d'inclure l'indexation annuelle qui sera publié dans la *Gazette officielle du Québec*.

2023-11-274

**Il est proposé par Clarence Lloyd
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil adopte le règlement 2023-08 intitulé Règlement numéro 2023-11 concernant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centre d'urgences 911.

ADOPTÉE

c) Adoption du règlement 2023-11 concernant le contrôle et la garde des animaux

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Clarence Lloyd avait donné l'avis de motion le 10 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but de remplacer la SPA

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

de l'Estrie par la SPA des Cantons.

2023-11-275

**Il est proposé par Clarence Lloyd
appuyé par Nicolas Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil adopte le règlement 2023-11 intitulé Règlement numéro 2023-11 concernant la garde des animaux.

ADOPTÉE

**d) Avis de motion – règlement numéro 2023-12 amendant
le règlement 2018-03 concernant les systèmes
d'alarme**

Le conseiller Clarence Lloyd donne l'avis de motion que lors de cette même séance de ce conseil, il sera présenté pour adoption le projet de règlement n° 2023-12 amendant le règlement 2018-03 concernant les systèmes d'alarme.

Ce règlement a pour but d'amender le terme système d'alarme par l'expression système d'alarme d'intrusion et aussi d'amender les amendes.

Une copie du projet de règlement a été soumise aux élus et une dispense de lecture est demandée.

ADOPTÉE

e) Zone Éco- reconduction de l'entente pour cinq (5) années

CONSIDÉRANT QUE nous avons une entente pour le traitement des matières résiduelles organiques avec Zone Éco (anciennement La Régie intermunicipale de gestions des matières résiduelles de Brome-Missisquoi) ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente se termine le 31 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE Zone Éco désire reconduire cette entente pour une durée subséquente de cinq (5) ans ;

2023-11-276

**Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Suzie Fortin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil autorise que cette entente soit reconduite pour une période de cinq (5) ans soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028.

ADOPTÉE

f) UMQ – cotisation annuelle

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ nous a fait parvenir le renouvellement de notre cotisation pour l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le coût est de 383 \$ taxes en sus ;

2023-11-277

**Il est proposé par Nicolas Berger
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil autorise l'adhésion à l'UMQ au montant de 383 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE

g) Conseil Sport Loisirs de l'Estrie – Les amis des Jeux - Estrie

CONSIDÉRANT QUE le Conseil Sport Loisirs de l'Estrie nous présente leur campagne de financement pour l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE les Jeux du Québec se tiendront à Sherbrooke ;

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

CONSIDÉRANT QUE la participation financière proposée aux municipalités « Amis des Jeux du Québec – Estrie » suggère ce qui suit :

❖ Ami Or	400 \$ et plus
❖ Ami Argent	250 \$
❖ Ami Bronze	100 \$

CONSIDÉRANT QUE la 58^e Finale des Jeux du Québec est un événement sportif multidisciplinaire d'envergure provinciale, qui se déroulera à Sherbrooke du 1^{er} au 9 mars 2024. Milieu hôte des Jeux d'été en 1977 et 1995, Sherbrooke tiendra sa première Finale hivernale avec fierté ! Plus de 3000 jeunes athlètes de 12 à 17 ans, provenant de 19 régions du Québec, se dépasseront dans l'une des 19 disciplines au programme. Près de 2500 bénévoles s'investiront avant et pendant l'événement. Une programmation sportive et complémentaire de haut niveau, incluant des prestations culturelles, sera offerte à la communauté et aux participants ;

2023-11-278

**Il est proposé par Clarence Lloyd
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil appui les Jeux du Québec – Estrie avec un appui Bronze au montant de 100 \$.

ADOPTÉE

h) Entente intermunicipale visant la délégation de compétences pour les matières recyclables

ATTENDU QUE le gouvernement a adopté le *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles*, lequel entraîne d'importants changements dans la gestion des matières recyclables en introduisant une approche de responsabilité élargie des producteurs (REP) pour la collecte sélective ;

ATTENDU QUE l'article 53.31.0.2 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* prévoit qu'aucune municipalité ni aucun groupement de municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ni mettre en œuvre tout ou partie d'un système de collecte sélective de certaines matières recyclables lorsque l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement ;

ATTENDU QU'Éco Entreprises Québec est l'organisme de gestion désigné par le gouvernement, à qui est confié la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec ;

ATTENDU QUE la MRC de Memphrémagog a reçu une confirmation d'ÉEQ spécifiant que la MRC qu'elle a été identifiée par ÉEQ pour conclure une entente portant sur la collecte et le transport de matières recyclables pour l'ensemble de son territoire, à l'exclusion de celui de la Ville de Magog ;

ATTENDU QUE la MRC de Memphrémagog a adopté, le 19 avril 2023, une résolution proposant aux municipalités locales de conclure une entente intermunicipale en lien avec la modernisation de la collecte sélective et que les municipalités locales ont fait part de leur intérêt à conclure une telle entente ;

ATTENDU QUE toute municipalité locale peut conclure avec toute autre municipalité, quelle que soit la Loi qui la régit, toute entente relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence ;

ATTENDU QU'il y a lieu à ce que les municipalités locales délèguent à la MRC de Memphrémagog certains de leurs pouvoirs, pour permettre à la MRC de conclure avec ÉEQ ou tout autre organisme de gestion l'entente requise par le règlement provincial ;

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

ATTENDU QUE le texte d'une entente de délégation de compétences pour les matières recyclables a été présenté en atelier de travail du conseil de la MRC le 18 octobre 2023, aux directions générales des municipalités locales le 24 octobre 2023 et transmis aux municipalités locales concernées ;

ATTENDU QUE la municipalité considère opportun d'adopter l'entente de délégation de compétences pour les matières recyclables

2023-11-279

**Il est proposé par Nicolas Berger
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil approuve l'entente de délégation de compétences pour les matières recyclables à intervenir entre la MRC de Memphrémagog et les municipalités locales ;

QUE le conseil autorise et mandate monsieur David Auclair, maire et madame Monique Pépin, directrice générale par intérim à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton l'entente de délégation de compétences pour les matières recyclables ;

QU'une copie de la résolution soit transmise à la MRC de Memphrémagog.

ADOPTÉE

**i) Gestion des ressources humaine et relations du travail –
Service en ressources humaines et relations du travail de la
Fédération québécoise des municipalités et Services
juridique**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « **FQM** ») ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail, incluant des services de nature juridique ;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs horaires des professionnelles de ces services fixés pour l'année 2023 sont de 135 \$ à 215 \$ / heure ;

CONSIDÉRANT QUE l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations du travail ;

2023-11-280

**Il est proposé par Suzie Fortin
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton mandate le Service en ressources humaines et relations du travail ainsi que les Services juridiques FQM afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

ADOPTÉE

j) AddÉnergie – borne électrique pour automobile

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait un contrat de trois (3) ans avec la compagnie AddÉnergie Technologies Inc. pour la fourniture de produits et services pour la borne électrique

CONSIDÉRANT QUE le contrat est pour la durée du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2026 et que le coût est de \$256,25 pour l'année 2024 ;

2023-11-281

**Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Clarence Lloyd
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

QUE le conseil autorise le paiement de 256,25 pour l'année 2024 pour le service de gestion d'équipement partenaire.

ADOPTÉE

k) Formation CNESST

CONSIDÉRANT QUE la loi exige que l'employeur dans un établissement doit assurer la présence en tout temps durant les heures de travail au moins un secouriste par quart de travail ;

CONSIDÉRANT QUE la loi mentionne que l'employeur doit :

- Assurer en tout temps la présence du nombre de secouristes prescrit par règlement
- Afficher le nom des secouristes dans un lieu visible
- En fonction du nombre de secouristes exigé, désigner les travailleuses et travailleurs qui seront secouristes en assurant que la nature de leur travail ne compromet pas la rapidité et l'efficacité de l'intervention
- Inscrire les travailleurs désignés à la formation. Celle-ci doit être offerte par un organisme de formation accrédité par la CNESST
- Reconnaître que les secouristes sont considérés comme au travail et les payer pendant leur formation et chaque fois qu'ils doivent intervenir en tant que secouristes durant leurs heures de travail.
- Prévoir sur le lieu de travail un nombre suffisant de trousse de premiers secours respectant les normes

2023-11-282

**Il est proposé par Nicolas Berger
appuyé par Clarence Lloyd
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil autorise la participation de madame Catherine Vincent, messieurs Samuel Grégoire et Maxime Racicot.

ADOPTÉE

l) Surplus – réserve Covid 19

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait créé un surplus affecté au montant de 17 873 \$;

2023-11-283

**Il est proposé par Nicolas Berger
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil autorise l'annulation du surplus affecté et l'argent sera transféré au surplus libre.

ADOPTÉE

m) Surplus – réserve Vie

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait créé un surplus affecté au montant de 9 967,51 \$;

2023-11-284

**Il est proposé par Clarence Lloyd
appuyé par Suzie Fortin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil autorise l'annulation de ce surplus affecté et l'argent sera transféré au surplus libre.

ADOPTÉE

n) Surplus - élection

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait créé un surplus affecté de 3 000 \$ pour les élections ;

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

CONSIDÉRANT QU'il serait nécessaire d'augmenter ce surplus affecté à 5 000 \$;

2023-11-285

**Il est proposé par Nicolas Berger
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil autorise l'augmentation de ce surplus affecté à 5,000 \$ et l'argent sera prise du surplus libre.

ADOPTÉE

o) Nomination – Trésorière, responsable de la sécurité et du maintien du système informatique

CONSIDÉRANT QUE la municipalité procède et revoit les descriptions des tâches de tous les employés ;

CONSIDÉRANT QUE la loi 25 nous impose des tâches supplémentaires ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité procédera prochainement à l'embauche d'un nouveau directeur général et greffier trésorier ainsi que d'un greffier ;

2023-11-286

**Il est proposé par Suzie Fortin
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil autorise la nomination de madame Chantal Beaudoin à trésorière, responsable de la sécurité et du maintien du système informatique et l'augmentation salariale tel que discuté par les membres du conseil.

ADOPTÉE

5) MRC MEMPHRÉMAGOG

Les rapports de la MRC Memphrémagog sont déposés.

6) Voirie

a. Chemin Lacasse

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu de la firme WSP Canada Inc une étude hydraulique pour le chemin Lacasse ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance dudit document ;

2023-11-287

**Il est proposé par Nicolas Berger
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil accepte cette étude hydraulique finale pour le chemin Lacasse.

ADOPTÉE

b. Étang Grass

CONSIDÉRANT QUE le 20 juin 2023, un incident environnemental s'est produit près de l'étang Grass, impliquant un camion de BMR transportant des marchandises de construction. Le véhicule a fait une sortie de route, se retrouvant dans un fossé submergé et déversant entre 20 et 30 litres d'huile à moteur dans l'eau ;

CONSIDÉRANT QUE des mesures d'urgence ont été prises pour contenir la propagation du contaminant, et diverses parties prenantes, y compris des biologistes et des agents gouvernementaux, ont été impliquées dans la gestion de l'incident.
;

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réparation ont été réalisés à l'insu de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a été contacté seulement une fois les travaux terminés, il est impossible d'attester de la conformité de la majorité des étapes des travaux, que ce soit la jonction des 2 segments de ponceau ou de l'enrochement ;

CONSIDÉRANT QUE l'inspection par le responsable de la voirie suite aux travaux effectués par la firme BMR a permis de mettre en évidence l'absence complète de compaction de la route et donc la piètre qualité de celle-ci.

2023-11-288

**Il est proposé par Nicolas Berger
appuyé par Clarence Lloyd
et résolu à l'unanimité des conseillers présent**

QUE le conseil demande au responsable de la voirie de préparer un estimé des travaux à réaliser et que le conseil exige que la compagnie BMR rembourse tous les frais de réfection et qu'une lettre de mise en demeure leur soit acheminée.

ADOPTÉE

c. WSP – carrefour Vincent, Rang de la Montagne et Principale

CONSIDÉRANT QUE la firme a fait une proposition au conseil concernant le carrefour ;

CONSIDÉRANT QU'un courriel a été adressé à la firme WSP leur indiquant notre insatisfaction pour ce qu'ils ont proposé ;

2023-11-289

**Il est proposé par Nicolas Berger
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présent**

QUE le conseil réitère le plan qui a été soumis à la firme WSP et demande que les plans et devis soit fait suivant les demandes du conseil.

ADOPTÉE

d- Déneigement – et épandage d'abrasif Stationnements devant et arrière du bureau municipal

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission de la firme Page & Cie pour le déneigement et l'épandage d'abrasif pour les stationnements devant et arrière au bureau municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis est de 825 \$ taxes en sus ;

2023-11-290

**Il est proposé par Nicolas Berger
appuyé par Suzie Fortin
et résolu à l'unanimité des conseillers présent**

QUE le conseil octroi le contrat à la compagnie Page & Cie au montant de 825 \$ taxes en sus pour le déneigement et l'épandage d'abrasif pour les stationnements devant et arrière au bureau municipal.

ADOPTÉE

e) Déneigement – et épandage d'abrasif Patinoire et chalet

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission de la firme Page & Cie pour le déneigement et l'épandage d'abrasif pour la patinoire et le chalet ;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis est de 900 \$ taxes en sus ;

2023-11-291

**Il est proposé par Suzie Fortin
appuyé par Nicolas Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présent**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

QUE le conseil octroi le contrat à la compagnie Page & Cie au montant de 900 \$ taxes en sus pour le déneigement et l'épandage d'abrasif pour la patinoire et le chalet.

ADOPTÉE

f) Déneigement - Glissières

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission de la firme Page & Cie pour le déneigement de toutes les glissières ;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis est de 7 825 \$ taxes en sus ;

2023-11-292

**Il est proposé par Nicolas Berger
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présent**

QUE le conseil octroi le contrat à la compagnie Page & Cie au montant de 7 825 \$ taxes en sus pour le déneigement de toutes les glissières de la municipalité.

ADOPTÉE

g) Déneigement – et épandage d'abrasif Halte routière au parc municipal – rue du Parc

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission de la firme Page & Cie pour le déneigement et l'épandage d'abrasif pour la halte routière au parc municipal situé sur la rue du Parc ;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis est de 750 \$ taxes en sus ;

2023-11-293

**Il est proposé par Nicolas Berger
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présent**

QUE le conseil octroi le contrat à la compagnie Page & Cie au montant de 750 \$ taxes en sus pour le déneigement et l'épandage d'abrasif pour la halte routière au parc municipal.

ADOPTÉE

h) Déneigement – des bornes sèches

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission de la firme Page & Cie pour le déneigement de bornes sèches ;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis est de 1 140 \$ taxes en sus ;

2023-11-294

**Il est proposé par Nicolas Berger
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présent**

QUE le conseil octroi le contrat à la compagnie Page & Cie au montant de 1 140 \$ taxes en sus pour le déneigement des bornes sèches.

ADOPTÉE

i) Déneigement – Chemins de la Tour, Versant et Escarpement

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission de la firme Stecor Inc pour le déneigement et l'épandage d'abrasif pour les chemins de la Tour, Versant et Escarpement pour une longueur de 1,4 km ;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis est de 8, 270 \$ du km, taxes en sus ;

2023-11-295

**Il est proposé par Nicolas Berger
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présent**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

QUE le conseil octroi le contrat à la compagnie Stecor Inc au montant de 11 830 \$ taxes en sus pour le déneigement et l'épandage d'abrasif pour les chemins de la Tour, Versant et Escarpement.

QUE les versements sont payables le 1 décembre, 1 janvier, 1 février, 1 mars et le 1 avril 2024.

ADOPTÉE

j) Municipalisation du Chemin de la Tour

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenue de la firme Les Consultants SM le plan tel que construit pour le chemin de la Tour ;

2023-11-296

**Il est proposé par Nicolas Berger
appuyé par Clarence Lloyd
et résolu à l'unanimité des conseillers présent**

QUE le conseil autorise la municipalisation du chemin de la Tour

ADOPTÉE

k) MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière ;

ATTENDU QUE l'article 14.7.1 du *Code municipal* :

- Permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;
- Précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée, à chaque appel d'offres du regroupement, sur une base volontaire ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton désire participer à cet achat regroupé pour se procurer *le chlorure de calcium solide en flocons et/ou le chlorure en solution liquide* dans les quantités nécessaires pour ses activités ;

2023-11-297

**Il est proposé par Nicola Berger
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présent**

QUE la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour l'année 2024, potentiellement 2025 et 2026 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des produits utilisés comme abat-poussière (*chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide*) nécessaires aux activités de la Municipalité ;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité (ou MRC ou Régie) s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant le formulaire d'inscription sur le portail à la date fixée ;

QUE la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé à la suite de l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres ;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé ;

QUE la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton s'engage à respecter les termes de ce contrat pour sa durée ; soit à la signature de celui-ci au 30 octobre 2024, avec possibilité de le prolonger deux fois, à la discrétion de l'UMQ, soit jusqu'au 30 octobre 2025 puis jusqu'au 30 octobre 2026 ;

QUE la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton de Saint-Étienne-de-Bolton reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants ; ledit taux est précisé dans le document d'appel d'offres ;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

I) ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-13 INTITULÉ RÈGLEMENT 2023-13 SUR LA PROTECTION DE LA VOIE PUBLIQUE

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Alexandre Berger avait donné l'avis de motion le 27 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but a pour but d'interdire la circulation de véhicules lourds à des fins d'exécution de travaux de construction ou rénovation pour pendant la période de dégel.

2023-11-298

**Il est proposé par Suzie Fortin
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil adopte le règlement 2023-13 intitulé Règlement numéro 2023-13 sur la protection de la voie publique.

ADOPTÉE

m) TECQ 2019-2024

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

2023-11-299

**Il est proposé par Nicolas Berger
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présent**

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou découlant directement ou indirectement des négligent

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux numéro 5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

7) Urbanisme

a) Rapport de l'inspecteur en bâtiment

Le rapport de l'inspecteur en bâtiment est déposé.

b) Adoption du règlement 2023-10 abrogeant et remplaçant le règlement 2015-20 constituant le comité Consultatif en urbanisme

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Harry Bird a donné l'avis de motion que le 10 octobre 2023, il sera présenté pour adoption le projet de règlement n° 2023-10 abrogeant et remplaçant le règlement 2015-20 constituant le comité consultatif en urbanisme.

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but de modifier l'article 6 *le quorum aux réunions est la majorité des membres.*

2023-11-300

**Il est proposé par Nicolas Berger
appuyé par Clarence Lloyd
et résolu à l'unanimité des conseillers présent**

QUE le conseil adopte le règlement 2023-10 abrogeant et remplaçant le règlement 2015-20 constituant le comité consultatif en urbanisme.

c) Dépôt du rapport du CCU du 13 octobre 2023

Le rapport du comité consultatif en urbanisme du 13 octobre est déposé par la directrice générale trésorière greffière par intérim.

d) PIIA-1 – matricule 9410 80 8738 numéro de lot 5 192 039 zone RUR-13

CONSIDÉRANT QUE le projet principal consiste à construire un bâtiment avec trois (3) murs clairevoie, en bois, et qu'il respecte les critères applicables au PIIA-1 ;

2023-11-301

**Il est proposé par Nicolas Berger
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le CCU recommande au conseil d'autoriser l'émission du permis pour la construction et la modification des remises, comme présenté dans les documents soumis au CCU à l'appui de la demande.

ADOPTÉE

e) PIIA-5 matricule 9513 86 9074 numéro de lot 6 402 319 zone RUR-8

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction d'une résidence avec voie d'accès est prévu dans une zone de 15 % à 30 % de pente ;

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

CONSIDÉRANT QUE le CCU a déjà étudié le projet et demandait : qu'un nouveau plan soit déposé identifiant la limite du lot numéro 6 402 319 par rapport à l'emprise de la rue ; que la portion de l'allée d'accès situé dans l'emprise de la rue ne soit prise en considération dans l'application des normes concernant les travaux dans les zones de fortes pentes que le nouveau plan permette d'identifier clairement les courbes de niveau du terrain naturel que traverse l'allée de circulation projeté sur le lot 6 402 319 ; que l'allée de circulation ait une largeur minimale de 5 mètres (règlement de zonage article 55 30c):

CONSIDÉRANT QUE le document déposé à la demande du CCU au jour de la réunion répond aux demandes formulées et que le projet respecte les critères et objectifs d'un PIIA-5 mais qu'une mise à jour du plan de gestion des eaux de ruissellement devra être déposée ;

2023-11-302

**Il est proposé par Nicolas Berger
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le CCU recommande au conseil d'autoriser, sous réserve du dépôt d'une mise à jour du plan de gestion des eaux de ruissellement du permis pour les travaux de construction requis pour le bâtiment principal et l'aménagement de la voie d'accès sur le lot 6 402 319, comme présenté dans les documents soumis au CCU à l'appui de la demande.

ADOPTÉE

f) Recommandation modification au zonage de la municipalité

Le CCU dépose aux membres du conseil les recommandations pour les modifications à apporter au règlement de zonage.

Le conseil donnera leurs commentaires au CCU.

8) Environnement

a. Adoption du règlement 2023-09 constituant un comité consultatif en environnement

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Alexandre Berger avait donné l'avis de motion le 10 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le but de modifier le règlement pour refléter la composition du CCE. ;

2023-11-303

**Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Suzie Fortin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil adopte le règlement 2023-09 intitulé Règlement numéro 2023-10-9 constituant le CCE.

ADOPTÉE

b) Octroi – contrat matières résiduelles

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a été en appel d'offre sur invitation pour la collecte des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu des Entreprises Raymond Cherrier la soumission qui suit :

➤	Matières recyclables 26 collectes	39 443,04 \$
➤	Matières organiques 13 collectes	21 801,00 \$
➤	Déchets 13 collectes	44 138,64 \$
	TOTAL	105 382,60 \$

TAXES EN SUS

2023-11-304

**Il est proposé par Alexandre Berger
Appuyé par Clarence Lloyd**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil octroi le contrat des matières résiduelles aux Entreprises Raymond Cherrier au montant de 105 382,60 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE

c) Octroi du contrat – vidange des fosses septiques

CONSIDÉRANT QUE le contrat de la vidange des fosses septiques prend fin le 31 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a été en appel d'offre sur invitation pour la vidange des fosses septiques ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu de la compagnie Les Pompages PWB West Brome Inc, la soumission qui suit :

Fosses	Nombre estimé	Prix unitaire	Estimé avant taxes
750	180	213 \$	38 340 \$
1 000	6	275 \$	1 650 \$
1 250	3	305 \$	915 \$
1 500	1	395 \$	395 \$

2023-11-305

Il est proposé Alexandre Berger appuyé par Suzie Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil octroie le contrat à la firme Les Pompages West Brome Inc. au montant de 41 300 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE

d) ALT subvention – achat de deux boîtes de toiles synthétiques et impression de dépliants

CONSIDÉRANT QUE l'association du Lac Trousers nous a fait parvenir deux factures :

- Achat de deux boîtes de toiles synthétiques 550 \$ taxes en sus ;
- Dépliants 130 \$ taxes en sus

2023-11-306

Il est proposé par Alexandre Berger appuyé par Nicolas Berger et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise le paiement de 680 \$ taxes en sus à l'Association du Lac Trousers.

ADOPTÉE

e) ALT suivi de la prolifération herbiers de myriophylle à épis

CONSIDÉRANT QUE l'association du Lac Trousers nous a fait parvenir une facture de Rappel pour le suivi de la prolifération des herbiers de myriophylle à épis au Lac Trousers :

2023-11-307

Il est proposé par Alexandre Berger appuyé par Nicolas Berger et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise le paiement de 650 \$ taxes en sus à l'Association du Lac Trousers.

ADOPTÉE

f) Rappel – arrachage manuel et installation – retrait toiles synthétiques contrôle du MAE – Lac Trousers

CONSIDÉRANT QUE l'association du Lac Trousers nous a fait parvenir une facture de Rappel pour l'arrachage manuel et l'installation et le retrait de toiles synthétiques pour le contrôle du MAE au Lac Trousers :

2023-11-308

Il est proposé par Alexandre Berger appuyé par Nicolas Berger et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise le paiement de 952,31 \$ taxes en sus à la firme Rappel.

ADOPTÉE

g) Rappel – avis professionnel concernant la présence potentiel de milieux humides et hydriques sur plusieurs lots Chemin Riley

CONSIDÉRANT QUE les citoyens du chemin Riley sont inquiets des travaux effectués sur le chemin Riley ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Rappel nous a soumis une soumission concernant la présence potentiel de milieux humides et hydriques en un ou deux volets :

- Volet 1 – la zone d'étude comprend le lot 5 192 151
- Volet 2 – la zone d'étude comprendra les lots 5 192 165, 5 192 167, 5 192 153, 5 192 155 et 5 192 147

2023-11-309

Il est proposé par Alexandre Berger appuyé par Clarence Lloyd et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise le paiement de 1 340 \$ pour les deux volets, taxes en sus à La firme Rappel.

ADOPTÉE

h) Résolution d'engagement sur la préservation de la biodiversité dans le cadre de COP15

La municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton s'engage à agir concrètement dans le contexte de la COP15 pour vivre en harmonie avec la nature, arrêter le déclin de la nature et freiner la perte de biodiversité.

CONSIDÉRANT le fait que la COP15 représente un moment unique pour que les gouvernements de tous les niveaux adoptent une réponse ambitieuse pour s'attaquer aux causes sous-jacentes de la crise de la biodiversité ;

CONSIDÉRANT QU'il y a urgence d'agir pour freiner la perte de biodiversité, la disparition d'espèces menacées et la destruction d'écosystèmes uniques ;

CONSIDÉRANT les effets positifs de la nature sur la santé des populations ;

CONSIDÉRANT les objectifs de conservation de 30 % du territoire québécois en 2030 ;

CONSIDÉRANT QUE les villes, par les pouvoirs qu'elles possèdent en matière d'aménagement et de planification du territoire, sont des acteurs incontournables de la préservation de la biodiversité ;

2023-11-310

Il est proposé par Alexandre Berger appuyé par Suzie Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

QUE la municipalité s'engage :

À s'enquérir de l'état de la biodiversité sur son territoire et de s'assurer de maintenir le suivi sur ce dernier,

À donner la primauté à la préservation de la biodiversité dans la planification territoriale, afin de s'assurer de l'atteinte des cibles internationales en matière de connectivité écologique et de protection du territoire,

À participer à l'effort de restauration des écosystèmes dégradés en priorisant les habitats d'espèces indigènes, les milieux humides et riverains ainsi que les espaces naturels à proximité,

À soutenir les projets d'aires protégées sur le territoire, afin d'atteindre les cibles de 30 % de protection d'ici 2030,

À protéger immédiatement, intégralement et durablement les habitats des espèces à situation précaire,

À participer à assurer un meilleur contrôle des espèces exotiques envahissantes afin de limiter ou contrer leur progression, en misant sur la concertation et la sensibilisation,

À viser l'élimination complète des pesticides dangereux d'ici 2030,

À prioriser des solutions pour favoriser l'accès à des milieux naturels pour nos citoyens.

ADOPTÉE

i) Formation – plein air inclusif, sécuritaire, et équipements adaptés

CONSIDÉRANT QUE le Conseil Sport Loisir de L'Estrie offre une formation pour un plein air inclusif, sécuritaire et équipements adaptés le 17 novembre prochain ;

2023-11-311

**Il est proposé par Nicolas Berger
appuyé par Clarence Lloyd
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil autorise la participation de monsieur Philippe Barrette à cette formation et autorise aussi le paiement de 70 \$ ainsi que les frais afférents.

ADOPTÉE

j) Conférence – comment favoriser la biodiversité et s'adapter aux changements climatiques via le maintien de la connectivité

CONSIDÉRANT QUE l'Association forestière du sud du Québec offre une formation le 28 novembre prochain et que le coût d'inscription est de 126 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de l'initiative est de valoriser le rôle du propriétaire de lot boisé comme gardien du couvert forestier. Il sera question des outils développés conjointement tels que le plan d'aménagement forestier bonifié et le plan de formation aux conseillers forestiers ;

2023-11-312

**Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Suzie Fortin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

QUE le conseil autorise la participation de monsieur Samuel Grégoire à cette formation et autorise aussi le paiement de 126 \$ ainsi que les frais afférents.

ADOPTÉE

9) Loisirs, Culture et Vie communautaire

a. AMO

La municipalité a reçu une résolution indiquant la cessation des activités de Missisquoi Nord et ce en date du 12 octobre 2023.

10) Sécurité civile

10.1 CENTRE D'APPEL 911 – CAUCA AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA GESTION DE NOS APPELS 911 POUR LES SERVICES AMBULANCIERS

CONSIDÉRANT QUE CAUCA opère un centre primaire de traitement des appels 9-1-1 (ci-après « Centre 9-1-1 ») tel que défini à l'article 52.1 de la Loi de la sécurité civile ;

CONSIDÉRANT QUE CAUCA opère des centres secondaires d'appels d'urgence, notamment un centre secondaire traitant les appels requérant l'intervention des services incendie (ci-après « Centre incendie »), tel que défini à la Loi de la sécurité civile ;

CONSIDÉRANT QUE CAUCA est un centre certifié en vertu de la Loi sur la sécurité civile ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire octroyer le mandat de la gestion des appels 9-1-1 à CAUCA à l'intérieur de son territoire et de territoires ou de parties de territoires de toutes municipalités désignées par la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité adopte cette résolution octroyant à CAUCA le mandat de répondre aux appels 9-1-1 de son territoire (ci-après la « Résolution ») ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fourni à CAUCA une copie certifiée de cette résolution désignant CAUCA comme le fournisseur de services 9-1-1 sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE l'obligation de CAUCA, en vertu du présent contrat, se limite à fournir un service de réception, traitement et répartition des appels d'urgence 9-1-1 à l'intérieur de son territoire et de territoires ou de parties de territoires de toutes municipalités désignées par la Municipalité.

2023-11-313

**Il est proposé par Suzie Fortin
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil autorise la directrice générale greffière trésorière par intérim à signer ladite entente pour la gestion de nos appels 911.

ADOPTÉE

b) Dépôt du rapport mensuel d'intervention de Waterloo

La directrice générale et greffière trésorière par intérim dépose le rapport mensuel.

11) Adoption des comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT QUE les comptes payés et à payer sont tel que décrit :

Comptes payés :	131 388,79 \$
Comptes à payer :	54 098,44 \$
Salaires :	<u>31 777,75 \$</u>

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

TOTAL 217 264,98 \$

2023-11-314

**Il est proposé par Clarence Lloyd
appuyé par Nicolas Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil autorise les comptes payés et à payer pour le mois, le total étant de 217 264,98 \$.

ADOPTÉE

12) Affaires diverses

Afficheur de vitesse à l'entrée du village.

Cet afficheur sera expédié à la compagnie pour réparation.

Réunion annuelle de Corporation de Loisirs le 11 novembre 2023 à 14 h.

13) Période de questions

Madame Desjardins – bassin versant lac Libby contacter les nouveaux citoyens. Elle nous soumettra une liste des rues et la lettre proposée devra faire part d'une section – demandant si la municipalité peut donner leurs coordonnées à l'association du lac Libby.

Monsieur Fallu – WSP – concernant le rondpoint du village.
Réponse donnée par Nicolas Berger.

Le Chalet du parc – agrandissement – Philippe Barrette s'occupe du dossier. Subvention jusqu'en 2026.

Pour AMO – Potton s'est retiré du projet. Monsieur le maire explique le dossier.

Madame Michèle Turcotte – suivi le déroulement AMO municipalités et Circuit de l'Abbaye, les municipalités ne réalisaient pas le travail effectué par AMO, à titre d'exemple, signer les ententes avec les propriétaires, la gestion de l'entretien des sentiers et de la gestion avec les comités des municipalités, communications, instances régionales, rendez-vous Québec, etc. image de marque et de faire faire régulièrement les rénovations et s'assurer que les sentiers rencontrent les critères. Action Memphrè-ouest le circuit de l'abbaye 150 km qui utilise les chemins réguliers, demande une certaine administration, accueil des marcheurs, 4 municipalités Austin, Orford, St-Étienne-de-Bolton, Bolton-Est. Liste des rapports de la MRC est-ce que monsieur le maire vous pourriez donner brièvement les rapports qui touchent St-Étienne.

Madame Michèle Turcotte remercie madame Pépin pour le travail effectué durant les derniers mois.

Madame Andrée Senneville – demande une copie de la résolution concernant le chemin Riley.

Dossier – entente intermunicipale avec Bolton-Est –le chemin Bolton-Centre se rendant à la 245 avant l'asphalte, Maxime Racicot fera une inspection et verra avec Taher Jaziri de Bolton-Est.

Visite de terrain hebdomadairement sur le chemin Riley.

Jean-Pierre Côté bien de mettre cela au clair.

14) Levée de la séance

2023-11-315

**Il est proposé Nicolas Berger
par appuyé par Suzie Fortin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la séance soit levée à 21 h 04 les sujets
à l'ordre du jour étant épuisés.

ADOPTÉE

DAVID AUCLAIR
Maire

MONIQUE PEPIN
Directrice générale et
greffière trésorière par intérim

Je, David Auclair, maire de St-Étienne-de-Bolton atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.